

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 963

Artikel: Syndicats : négociations d'automne
Autor: Delley, Jean-Daniel / Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(fb) Le système actuel de l'assurance-maladie est ainsi fait qu'il n'incite aucun des partenaires — hôpitaux, médecins, caisses, assurés — à un comportement économique. C'est l'une des raisons de la croissance constante du coût de la santé.

Parmi les principes fixés par le Conseil fédéral pour la refonte complète de l'assurance-maladie (DP 961) figure la prise en considération du modèle de la caisse de santé, une idée née et appliquée aux Etats-Unis. La caisse de santé assure les mêmes prestations qu'une assurance classique. Mais l'assuré n'a pas le libre choix de son médecin: il est pris en charge par un groupe médical qui comprend plusieurs médecins et du personnel infirmier; en cas de besoin le patient est envoyé chez un spécialiste ou à l'hôpital. Le groupe est responsable de la totalité du traitement des patients et des coûts qui en résultent et travaille dans le cadre d'un budget. Ce personnel soignant touche un salaire fixe et une participation au bénéfice éventuel.

CAISSES DE SANTÉ

Inverser la logique

Dans le système actuel, le médecin est rémunéré en fonction de ses prestations; il est donc économiquement intéressé à la maladie de ses patients. La caisse de santé inverse cette logique: le personnel soignant est incité à ne pas multiplier les actes. C'est donc la santé et non la maladie qui doit motiver le groupe médical. On estime que les primes, dans ce système, sont inférieures de 10 à 15% par rapport à celles des assurances-maladie et la franchise comme la participation de l'assuré au coût du traitement sont supprimées.

La première caisse de santé helvétique démarrera le 1^{er} janvier 1990 à Zurich. L'expérience est patronnée par la Communauté d'intérêt pour des modèles alternatifs d'assurance-maladie (Igak) qui regroupe une dizaine de mutuelles. L'adhésion à cette nouvelle caisse est offerte sans condition aux membres de ces mutuelles. Il faut compter 3500 à 5000 membres pour un fonctionnement normal. L'Igak envisage la création d'une caisse semblable à Bâle au cours de l'année prochaine et des projets existent pour la Suisse centrale, le Tessin et la Suisse romande. ■

SYNDICATS

Négociations d'automne

Nous vous proposons deux articles pour illustrer le climat dans lequel les traditionnelles négociations salariales d'automne se déroulent. Si nous voyons dans le premier texte que les chiffres devraient imposer la générosité à l'égard des salariés, nous constatons dans le second qu'un franc peut ne pas avoir la même valeur selon qu'il se trouve dans la poche de l'un ou de l'autre.

Le langage des chiffres

(jd) Avec l'automne vient le temps des négociations salariales. Déjà les préparatifs vont bon train. Au milieu de l'été le syndicat chrétien de la métallurgie a annoncé la couleur: des augmentations réelles pour tous et, si les entreprises rechignent, que les salariés n'hésitent pas à exiger individuellement des améliorations. Une conception peu syndicale de la solidarité.

Du côté patronal, on fourbit aussi ses armes. Le président de l'Association des constructeurs de machines vient de mettre en garde contre l'affaiblissement de la place industrielle helvétique qui doit supporter des coûts salariaux élevés. Chez les employeurs, l'indexation automatique des salaires au renchérissement est perçue comme une contrainte à laquelle on préfère des adaptations individuelles modulées selon les prestations des employés.

Les chiffres parlent un langage clair. La Suisse connaît sa septième année de vaches grasses. Les entreprises enregistrent des profits confortables: +15% en 1988 et au moins autant pour cette année. Entre 1985 et 1988 le produit inté-

rieur brut a progressé de 12,2%; durant cette période les salaires réels n'ont augmenté que de 5,6%. La productivité aussi se porte bien; mais selon l'institut de recherche conjoncturelle du Polytechnicum de Zurich, les salaires ont pris un retard de près de 10% depuis 1982.

Face à cette situation, des revendications salariales substantielles paraissent justifiées. Une attitude rigide des organisations patronales conduira une partie des salariés à revendiquer chacun pour soi ou, profitant d'un marché du travail asséché, à trouver un employeur plus compréhensif. Si, dans une situation aussi favorable, les syndicats n'obtiennent pas des résultats significatifs, ils perdront en crédibilité. Est-ce cela que visent les organisations patronales, et, à terme, y ont-elles intérêt?

C'est jamais le bon moment

(ag) La conjoncture économique est cyclique. Elle procède par accélération et freinage. La difficulté pour les experts et les responsables politiques est de déterminer l'amplitude du cycle. La

Salaires et pouvoir d'achat

Augmentation en % des	1984	1985	1986	1987	1988
salaires en termes nominaux ¹	1,9	3,0	3,2	2,4	3*
prix à la consommation	2,9	3,4	0,8	1,4	1,9
*estimation					
¹ D'après les salaires du personnel d'exploitation, victimes d'accident (source: <i>La Vie économique</i>)					

haute conjoncture actuelle, malgré le krach boursier ou à cause des vigoureuses mesures de relance qu'il a provoquées, est exceptionnellement longue: de 1983 à aujourd'hui.

Cette évolution cyclique est défavorable aux revendications salariales. Elles interviennent ou trop tôt ou trop tard.

Le cycle suisse

La reprise, après la récession 81-82, n'a été bénéfique aux salariés qu'avec un décalage de trois ans. La comparaison n'est pas faite en fonction du cash flow des entreprises, mais de l'augmentation du coût de la vie (voir tableau).

L'enquête générale de l'OFIAMT sur l'évolution des salaires révèle, avec quelques nuances, la même tendance. Les gains réels ne se sont véritablement affirmés que depuis 1986, notamment grâce à une baisse sensible du prix à la consommation.

En 1989, la situation sera nouvelle. Une fois connu l'indice des prix de novembre, l'augmentation se rapprochera de 4%. Les améliorations de salaire réel, justifiées par un nécessaire rattrapage, se heurteront donc à des arguments conjoncturels. Même le modeste 2% avancé par le syndicat FTMH pour la métallurgie ou FCTA pour la chimie se heurtera à de fortes résistances, au nom de la lutte contre l'inflation.

Les revendications interviennent donc ou bien trop tôt, car il faut que les industries aient la capacité de réinvestir (croissance en biens d'équipement supérieure à 15% au début du cycle 84-85) ou bien trop tard quand l'inflation est là.

Position syndicale

Si l'on se réfère aux expériences antérieures, la Banque nationale va prêcher la retenue, et elle sera relayée par le secteur bancaire.

Toutefois, la marge de manœuvre patronale sera, dans un premier temps, rendue étroite par la tension du marché du travail: le taux de chômage est exceptionnellement bas. La conséquence sera certainement une individualisation accentuée des salaires, en jouant non seulement sur les augmentations réelles, mais aussi sur la compensation du renchérissement qui ne sera pas accordée de manière égale à tous, selon l'exemple, fâcheux, donné par Migros.

Les syndicats ne peuvent, en aucun cas, lâcher la compensation du renchérissement. La contester est une rupture de la bonne foi, c'est-à-dire une remise en cause sans justification des conditions antérieures. L'inégalité de traitement de surcroît serait flagrante puisque, dans le secteur public, la compensation a une base légale. Enfin, la non-compensation pour les catégories les plus faibles accentuerait le glissement vers une société à deux vitesses.

L'épargne négociée

Il existe des techniques qui permettent aux revendications salariales de ne pas buter sur le trop tôt, trop tard.

En période de reprise, favorisée et partiellement financée par la politique sala-

riale, les salariés devraient recevoir des titres (actions, bons de participation) correspondant à l'enrichissement réel de l'entreprise qui a investi, dont ne profitent que les seuls actionnaires.

En période d'inflation, une fois la compensation du renchérissement et une amélioration réelle accordée, l'entreprise pourrait offrir des certificats acquis auprès d'un fonds syndical de placement. Seule restriction, ils ne seraient pas négociables pendant deux ou trois ans. L'effet serait concordant avec le cycle conjoncturel: épargne forcée aux effets anti-inflationnistes en période de trop forte conjoncture, relance au moment où l'épargne peut réalimenter la consommation. Le second souffle syndical et sa capacité d'élargir sa sphère d'influence passent entre autres par la maîtrise de telles techniques. ■

COURRIER

Les perdants de la spéculation

Jean-Christian Lambelet (DP 961) présente l'argument théorique selon lequel la spéculation stabilise les prix et l'activité économique. Il est bon de confronter ce genre d'argument à la réalité actuelle.

Chaque jour, 150 milliards de dollars s'échangent sur les marchés des devises du monde, tandis que la valeur des marchandises échangées en commerce international ne dépasse guère les 10 milliards de dollars. Autrement dit, sur 15 dollars qui changent de mains sur le marché des devises, un seul sert à payer des marchandises.

Le volume des transactions sur le marché du café, pour prendre un exemple parmi les produits de base, est au moins six fois plus important que la quantité de café qui passe effectivement d'un producteur à un consommateur. Le prix du café n'est pas déterminé par la quantité qu'offrent les producteurs et que demandent les consommateurs; il est fixé par les spéculateurs qui font les 6/7^e du marché. D'ailleurs, les bourses de marchandises sont de plus en plus considérées comme un marché financier et non comme un instrument du commerce des produits de base. Ainsi, par exemple, les bourses de marchandises de Paris ac-

cueillent désormais, en plus du petit nombre traditionnel de maisons de commerce, des membres du «Marché à terme des instruments financiers».

Si l'on traite certaines opérations immobilières de spéculatives, c'est que le prix atteint un niveau que les loyers ne peuvent plus rentabiliser. Le propriétaire le paie parce qu'il espère trouver un nouvel acheteur qui lui en donnera encore plus. Le prix de l'objet ne dépend plus des services qu'il rend mais d'espoirs spéculatifs.

De toute évidence, la spéculation prend le pas sur la production de biens et de services utiles au public qu'elle est censée servir d'après les arguments de M. Lambelet. En 1988, Jacobs-Suchard a dégagé de la production de produits alimentaires un bénéfice d'environ 300 millions de francs, mais elle a réussi un bénéfice encore plus important (458 millions de francs) grâce à sa spéculation sur les actions de la société Rowntree.

J.-M. Keynes, le plus grand économiste de l'entre-deux guerres, dit en 1936 déjà: *«Les spéculateurs ne font peut-être pas de mal comme bulle sur un courant soutenu d'entreprise. Mais la situation est grave quand l'entreprise devient bulle sur un tourbillon de spéculation. Lorsque l'équipement d'un pays devient sous-produit des activités d'un casino, le travail risque d'être mal fait.»*

Edouard Dommen
Bellevue